



## **BRILLANT proKliks 5 L**

**WM 0714266**

**Numéro de commande: 0714266**

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BRILLANT proKliks 5 L  
numéro d'identification : 71549

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Rinçage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : W&M France Professional S.A.S  
3, avenue du Canada  
91974 Les Ulis Cedex  
Téléphone : +330169189500  
Télifax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

---

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

##### **Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319  SCL >= 50 % 2; H319	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",, Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Eliminer



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Rinçage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
éthanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				

### DNEL

éthanol  
64-17-5: : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 1900 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 343 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 206 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 114 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 87 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 950 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

acide citrique  
77-92-9:

: Eau douce  
Valeur: 0,44 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,044 mg/l

STP  
Valeur: > 1000 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol  
Valeur: 33,1 mg/kg



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

éthanol : Eau douce  
64-17-5: Valeur: 0,96 mg/l  
  
Eau de mer  
Valeur: 0,79 mg/l  
  
Sédiment d'eau douce  
Valeur: 3,6 mg/kg  
  
Sol  
Valeur: 0,63 mg/kg  
  
STP  
Valeur: 580 mg/l  
  
intermittent release  
Valeur: 2,75 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2	Date de révision 14.12.2017	Date d'impression 04.02.2019
-------------	-----------------------------	------------------------------

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	3,2, à 20 °C
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,01 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide citrique

77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Souris: 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 11.700 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Souris: 5.000 mg/kg



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

DL50 oral : 3.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : voir texte créé par l'utilisateur Rat: 725 mg/kg  
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

voir texte créé par l'utilisateur Souris: 940 mg/kg  
Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 4.000 mg/kg  
LOAEL: 8.000 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 10 d

### éthanol

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin



## **BRILLANT proKliks 5 L**

**WM 0714266**

**Numéro de commande: 0714266**

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

graves/irritation oculaire	Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: Souris Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg  Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 13.800 mg/kg  Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation NOAEL: 30400 mg/m <sup>3</sup>
Toxicité à dose répétée	: Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg  Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg  Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

**Composants:**

**acide citrique**

**77-92-9:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h  CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les algues	: NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l Durée d'exposition: 8 Tage Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	: (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

### éthanol

64-17-5:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues

: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

acide citrique

77-92-9:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 19 d

Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

**éthanol**  
**64-17-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**acide citrique**  
**77-92-9:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

**éthanol**  
**64-17-5:**

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**éthanol**  
**64-17-5:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

### Composants:

acide citrique

77-92-9:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable  
du Parlement européen et du

Conseil concernant la maîtrise des  
dangers liés aux accidents  
majeurs impliquant des  
substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-  
461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques  
liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés  
organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 1,94 %  
19,59 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés  
sur les surfaces en bois

Contenu en composés  
organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 1,94 %  
64,3 g/l  
contenu en COV sans l'eau

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004 : 15 - <30% Agents de surface non ioniques, <5% Agents de surface  
anioniques

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique



## BRILLANT proKliks 5 L

WM 0714266

Numéro de commande: 0714266

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Information supplémentaire

Procédure de classification: Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

**BRILLANT proKliks 5 L**

**WM 0714266**

**Numéro de commande: 0714266**

Version 3.2

Date de révision 14.12.2017

Date d'impression 04.02.2019

---

500000004578